

# Le dépistage et la prise en charge du handicap

**Votre enfant et vous-même pouvez bénéficier d'une aide et d'un soutien dans l'orientation et la prise en charge d'un handicap.**

---

Mise à jour le 17 septembre  
2020

# ⊞ Dépister le handicap : les centres d'actions médico-sociaux précoces

Vous avez des inquiétudes au sujet de certains troubles que vous constatez chez votre enfant ? Les centres d'actions médico-sociaux précoces (CAMSP) peuvent proposer un dépistage précoce de votre enfant entre 0 à 6 ans.

Vous êtes reçus avec votre enfant par une équipe pluridisciplinaire de professionnels (médecin, éducateur, orthophoniste, etc.). Après une période d'observation, si les troubles de votre enfant sont confirmés, l'équipe pluridisciplinaire vous propose :

- soit d'orienter votre enfant vers une structure à même de prendre en charge ses difficultés,
- soit de mettre en place un suivi régulier de votre enfant.



En savoir plus sur

↗ [le site du CAMSP \(https://ar-goued.bzh/camsp/\)](https://ar-goued.bzh/camsp/)

Pour toutes questions relatives à la situation de handicap de votre enfant, vous pouvez vous rapprocher de la Maison départementale des personnes handicapées - MDPH.



En savoir plus sur

↗ [le site de la MDPH \(http://mdph.cotesdarmor.fr/\)](http://mdph.cotesdarmor.fr/)